

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



19017324

MONITEUR BELGE
25-01-2019
BELGISCH STAATSBLAD

Déposé / Reçu le

17 JAN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 423.945.824

Dénomination

(en entier) : **Première Eglise du Christ Scientiste, Bruxelles**

(en abrégé) :

Forme juridique : AISBL

Siège : 57, rue François Bossaerts. 1030 Bruxelles

Objet de l'acte : Modification de statut

Texte

L'Assemblée Générale du 11/11/2018 a décidé que soit modifié l'Article 2 des Statuts de l'église, concernant le siège social, suite à son transfert. Il devient:

" Son siège, qui se trouve actuellement au 57, rue François Bossaerts, à 1030 Schaerbeek, peut être transféré à toute autre adresse dans l'agglomération bruxelloise sur simple décision de l'Assemblée Générale publiée aux annexes au Moniteur belge".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature